

COMMUNE TROISVILLES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 novembre 2014 – 20 heures

Membres du Conseil Municipal

NOM	PRENOM	PRESENTS	PROCURATION
DOSIERE	JEAN-MARC	X	
BLARY	GUISLAINE	X	
BRICOUT	JEAN-CLAUDE	X	
QU NNESON	JEAN-MICHEL	X	
DYPRE	FRANCK	X	
WALLEZ	ODILE	X	
CATHIER	CHRISTOPHE	X	
TIMOLEON	PATRICE	X	
SUXDORF	RICHARD		CATHIER Christophe
DEBINCHE	GILLES	X	
BURLION	VALERY	X	
ROELS	PASCAL	x	
BRICOUT	NADINE	X	
LEMOINE	BERNARD	X	
PRUVOST-KUREZOBA	NATHALIE	X	

DEROULEMENT DE LA SEANCE

1. Compte rendu de la réunion du 10.10.2014 approuvé à l'unanimité.

2. Communication de l'avis budgétaire n°214-0249 du 26 septembre 2014 émis par la Chambre Régionale des Comptes Nord-Pas-de-Calais Picardie.

En application de l'article L.1612-19 du code général des collectivités territoriales,

Le Maire informe le conseil de la communication de l'avis n°2014-049 du 26 septembre 2014 émis par la Chambre Régionale des Comptes Nord-Pas-de-Calais Picardie concernant la commune de Troisvilles.

L'avis deviendra communicable aux tiers en application de l'article R.1612-14 du même code.

Le conseil municipal prend acte de cet avis.

3. Modification Budgétaire 2014

Suite à l'avis de la Chambre Régionale des Comptes Le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision modificative budgétaire proposée par le maire.

4. Modification des restes à réaliser 2013

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, la proposition du maire de modifier les restes à réaliser de l'exercice 2013 établi le 16/1/2014, suite à l'avis de la Chambre Régionale des Comptes du 26/9/2014 N° 2014-0249.

5. Travaux complémentaires ancien terrain de basket

Suite au passage du géomètre, rencontre avec monsieur et madame LO CERTO, qui demandent un délai de réflexion suite à nos propositions. Cet objet sera remis à l'ordre du jour de la prochaine réunion. Pour l'évacuation des terres du fond du terrain : étudier les devis d'enlèvement. Les terres seront récupérées par des particuliers.

6. Prix de vente des terrains à bâtir rue du fayt

Vu l'avis du Service des Domaines du 23 juillet 2013,

Le Maire propose de fixer le prix de vente des terrains à bâtir rue du fayt, cadastrés ZD1 à 35,00 € le m² négociable. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

7. Subvention exceptionnelle vacances de neige 2015.

Le conseil municipal,

Vu sa délibération du 19/10/2012,

Décide, par 14 voix « POUR » et 1 voix « CONTRE » (Odile WALLEZ) :

de verser une subvention exceptionnelle à l'Amicale Laïque de Troisvilles, pour 2 enfants non domiciliés dans la commune et dont les grands-parents sont domiciliés dans la commune, la somme de 55 € par enfant soit 110 €.

8. Octroi d'une gratification à un stagiaire

Le maire propose d'octroyer une gratification au stagiaire Florian CATHIER.

Le montant net proposé est de 250 €.

Cette gratification sera exonérée de cotisations sociales, car elle ne dépasse pas 12,50 % du plafond de la sécurité sociale (3129 €).

Monsieur CATHIER ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal adopte cette proposition par 14 voix « POUR ». Et autorise le maire à signer la convention.

La dépense sera imputée à l'article 6218.

Cette somme sera inscrite au budget primitif 2015.

9. Motion pour l'AMF concernant le transfert de la compétence « Distribution Publique d'Energie » au Département.

Depuis quelques semaines, la presse évoque l'éventualité de la suppression des syndicats d'énergie et le transfert de leurs compétences aux conseils généraux.

L'électricité est une compétence du bloc communal à laquelle les élus sont fortement attachés. Il faut donc que l'AMF se mobilise pour éviter un véritable dessaisissement des communes et de leurs groupements, et qu'elle intervienne auprès des pouvoirs publics pour empêcher une telle évolution porteuse de déséquilibres territoriaux et contraire à l'intérêt général, pour des considérations - aussi légitimes soient-elles et que l'on peut parfaitement comprendre - liées d'abord et avant tout au devenir des départements.

Le conseil municipal adopte cette motion à l'unanimité.

10. Désignation d'un coordonnateur de l'enquête de recensement

Le maire rappelle à l'assemblée la nécessité de désigner un coordonnateur d'enquête afin de réaliser les opérations du recensement 2015,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, de désigner un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de réalisation des enquêtes de recensement. Le coordonnateur, agent de la commune, recevra la somme de 175 € brut.

11. Création de deux emplois d'agents recenseurs

Le maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer deux emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2015, après en avoir délibéré, **Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents**

la création d'emplois de non titulaires en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers à raison de deux emplois d'agents recenseurs à temps non complet, pour la période allant de la mi-janvier à la mi-février.

Les agents seront payés à raison de : 1,00€ par feuille de logement remplie -1,50 € par bulletin individuel rempli

12. Optimisation du recouvrement des produits locaux

Le conseil municipal, à l'unanimité :

Accorde à Madame Françoise VANTOUROUX, comptable de Caudry, l'autorisation permanente de recourir à l'Opposition à Tiers Détenteur (OTD), et aux autres voies d'exécution forcée. Ne fixe pas de seuil pour l'édition des saisies

13. Cartes cadeaux pour le personnel communal

Le conseil municipal, vu sa délibération en date du 7 décembre 2007, attribuant à chaque membre du personnel communal, un bon d'achat de 150 € à l'occasion des fêtes de Noël.

décide par 13 voix « POUR » et 2 voix « CONTRE » (Jean-Marc DOSIERE, Bernard LEMOINE), d'offrir une carte cadeau de 100 € pour tous, sauf 50 € pour Angéla, Victor et Jean-Claude. Présence exigée le jour de la remise des cartes cadeaux. Les retraités seront invités à la manifestation.

14. Sortie cinéma école en décembre

Le conseil municipal, décide à l'unanimité, de prendre en charge le transport au cinéma.

15. Ouverture de crédits : Modifications d'ordre budgétaire

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la modification d'ordre budgétaire pour les travaux en régie 2014.

16. Informations

-Remerciements de la famille Jules Gilliard (condoléances) et de Mme Zéphir Montay (Fleurs à la Toussaint)

-Projet de la chapelle du fayt retenu par la commission des travaux : Gouttières seront refaites par Ramette, les vitrages seront changés, Blairon va refaire les inscriptions sur le bandeau, charmilles autour de la chapelle, électricité dans la chapelle, banc à l'intérieur sera refait par Gérard Dosière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30